



Conseil Communautaire
23 juin 2022
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 15
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 82/22

Objet

Rapports annuels d'activité
DOLEA Eau et DOLEA
Assainissement – Année
2021

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-
COUTENET

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM). Cette disposition est applicable aux sociétés publiques locales (SPL).

En tant qu'actionnaire majoritaire et conformément aux dispositions statutaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose de 5 sièges au Conseil d'Administration de la SPL Grand Dole Développement 39.

Les élus suivants sont les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- Monsieur Jean-Pascal FICHERE,
- Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET,
- Monsieur Stéphane CHAMPANHET,
- Monsieur Barnard GUERRIN,

Monsieur Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer les compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2020.

A ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) lui ont été transférés y compris les contrats avec les deux SEMOP DOLEA EAU et DOLEA ASSAINISSEMENT qui sont délégataires depuis le 1^{er} janvier 2016 pour 13 ans soit jusqu'au 31 décembre 2028.

L'article L.1411-3 du CGCT prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte.

Ces rapports présentent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ils doivent permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Pour 2021, ils mettent en avant les points suivants.

A. DELEGATION EAU POTABLE

Pour Dole

C'est DOLEA Eau qui assure l'exploitation du service au niveau production, transfert, traitement et distribution.

L'eau distribuée sur la commune de Dole est prélevée à la station de pompage de la prairie d'Assaut.

La délégation confiée à DOLEA Eau concerne les ouvrages suivants :

- La station de pompage de la prairie d'Assaut
- 4 réservoirs de stockage d'une capacité globale de 7 400 m³
- 156,5 km de réseaux de distribution
- 12 245 branchements eau potable
- 13 563 compteurs.

Les éléments marquants pour l'année 2021 sont les suivants :

- Le volume d'eau mis en distribution est de 1 651 907 m³ et semblable à celui de 2020 (1 651 825 m³) : la tendance à la baisse constatée entre 2016 et 2019 n'est plus d'actualité (augmentation de volume entre 2019 et 2020 et stabilité entre 2020 et 2021)
- Les apports d'eau extérieurs (Syndicat de la Région de Dole) s'élevaient à 5 681 m³ (7 718 m³ en 2020 – volume important dû à une fuite au niveau du compteur chemin du Lierre).
- Le nombre de clients raccordés est de 12 544 contre 12 393 en 2020.
- Le rendement du réseau de distribution est de 84.33 % (84.5 % en 2020, pour rappel objectif contractuel à 80%).
- 100 % de conformité microbiologique et physico-chimique dans le cadre du contrôle sanitaire.
- Le prix de la part eau potable pour une facture de 120 m³ s'élève à 1,73403 € TTC/ m³ contre 1,66908 € TTC/ m³ en 2020 (effet inflation).

Pour Goux

C'est le Syndicat de la Région de Dole (avec SOGEDO en affermage) qui est compétent en matière de production, transport et distribution.

151 abonnés pour 12 274 m³ facturés (12 951 m³ en 2020).

Le prix de la part eau potable est de 1,975 € TTC/ m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (1,965 € TTC/m³ en 2020).

B. DELEGATION ASSAINISSEMENT

Pour Dole

C'est DOLEA Assainissement qui assure l'exploitation du service au niveau collecte, transport et traitement.

La station d'épuration dite « station de Dole Choisey » située en rive droite du Doubs traite les eaux usées de Dole mais aussi par convention celles d'Authume, de Brevans, de Crissey, de Villette les Dole, de Gevry, d'une partie de Tavaux (quartier des Cités) et des communes de l'ex syndicat de la Vèze (Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Châtenois et Rochefort-sur-Nenon).

La délégation confiée à DOLEA Assainissement comporte les ouvrages suivants :

- 26 postes de relèvement et refoulement
- 192,7 km de réseaux de collecte (dont 120,6 km de réseau unitaire)
- 46 déversoirs d'orage
- La station d'épuration de Dole Choisey de type boues activées d'une capacité de 58 000 Equivalents Habitants, mise en service en 1998.

Les éléments marquants pour l'année 2021 sont les suivants :

- Le nombre de clients dolois raccordés s'élève à 12 120 (11 966 en 2020).
- Le nombre de m³ d'eau traités à la station d'épuration de Dole Choisey pour l'ensemble des communes raccordées est de 2 689 376 m³ (2 273 683 m³ en 2020) - augmentation de volume due à la pluviométrie importante
- Le volume de boues évacuées en épandage et compostage s'élève à 998,29 t de matières sèches (908,45 t en 2020).
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m³ s'élève à 2,00468 € TTC/ m³ (1,90678 € TTC/ m³ en 2020) - effet inflation

Pour Goux

L'exploitation du service est confiée à DOLEA Assainissement et la facturation est réalisée par SOGEDO avec l'eau potable.

- Nombre d'abonnés : 141 (139 en 2020)
- Nombre de m³ facturés : 12 274 m³ (12 085 en 2020)
- Le prix de la part assainissement pour une facture de 120 m³ est le même qu'à Dole hors Goux et s'élève à 2,00468 € TTC/ m³ (1,90678 € TTC/ m³ en 2020).

Vu les rapports d'activité de l'année 2021 présentés,

Vu l'avis favorable rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 14 juin 2022,

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'exercice 2021 de DOLEA Eau et DOLEA Assainissement et des éléments concernant Goux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- DOLEA

